

Compte rendu de la séance du jeudi 04 juin 2020

Etaient présents :

Monsieur Christian MATELET, Madame Aline CARRE, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Madame Brigitte AUZOU, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Jérôme FERRE, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine MASSELIN, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

Etaient absents :

Secrétaire(s) de la séance :

Madame Aline CARRE

DE 2020 024: FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

Les articles L2123-20, L2123-20-1 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constate l'élection de quatre adjoints,

Les arrêtés en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à :

- Mme CARRE Aline
- Mme FISSON Clémentine
- Mme MAILLARD Martine
- M. RUFFAUT Roland

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Pour une commune de 733 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 28 mai 2020,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- 1^{ère} adjointe : 10,7 de l'indice 1027
- 2^{ème} adjointe : 10,7% de l'indice 1027
- 3^{ème} adjointe : 10,7 % de l'indice 1027
- 4^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Fonction	Nom	Taux (% de l'indice brut 1017)
Maire	MATELET Christian	40,3
1 ^{ere} adjointe	CARRE Aline	10,7
2 ^{eme} adjointe	FISSON Clémentine	10,7
3 ^{eme} adjointe	MAILLARD Martine	10,7
4 ^{eme} adjoint	RUFFAUT Roland	10,7

Adopté à l'unanimité.

DE 2020 025: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

- Taxe d'habitation: 10,20%
- Taxe foncière (bâti): 17,60%
- Taxe foncière (non bâti): 36,77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux. Les taux votés pour 2020 sont donc identiques à ceux de 2019.

Fin de séance: 20H15